



AVIS DE LA CLE

Renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Pré-Riolant » situé à St-Quintin-sur-Sioule et Champs (63)

Dans le cadre de l'enquête administrative relative à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Pré-Riolant » situé sur les communes de St-Quintin-sur-Sioule et Champs, la DDT 63 a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier daté du 2 mars 2018, expédié le 8 mars 2018 et reçu le 9 mars 2018.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 45 jours à la date de transmission du dossier, soit jusqu'au 16 avril 2018 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis. Le dossier a été présenté aux membres du Bureau le 5 avril 2018.

A l'issue de cette présentation, les membres du Bureau de la CLE :

- **Soulignent la volonté du pétitionnaire et de son acquéreur à vouloir se mettre en conformité avec le SAGE Sioule.**
- **Considèrent que le projet n'est que partiellement conforme au règlement du SAGE Sioule. La prise d'eau est largement surdimensionnée par rapport au strict volume nécessaire.** La prise d'eau dimensionnée sur la base du 1/3-2/3 suivie d'une canalisation de Ø300 mm autorise le prélèvement à 200 L/s. Le strict volume nécessaire au bon fonctionnement du plan d'eau n'a pas été étudié. Les besoins peuvent être estimés comme suit : 4 L/s/ha pour couvrir les pertes par évaporation et 20 L/s/ha pour couvrir les besoins des populations en salmonidés (renouvellement en oxygène, maintien d'une température correcte, ...). Ainsi, sur cette base, le strict volume nécessaire au besoin peut être estimé à 20 L/s.
- **Considèrent que le débit de vidange du plan d'eau est trop important et risque de porter atteinte à la fonctionnalité des milieux aquatiques situés en aval.** Il est généralement préconisé de ne pas dépasser 1/4 voire 1/5 du module. Cela porterait le débit de vidange à 12-15L/s (pour le module de 58 L/s estimé par la DREAL) soit une vidange en 12-16 jours.

- **Considèrent que la hauteur de chute de la passe à poissons est trop importante.** Elle nécessiterait la présence d'une fosse d'appel importante pour garantir son franchissement, fosse qui risque d'être à court terme remplis de matériaux charriés par les eaux de la Cigogne rendant ainsi la passe difficilement franchissable.

EN CONCLUSION

La CLE du SAGE Sioule émet un

AVIS RESERVE

à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Pré-Riolant ».

Réserves

- Limiter un prélèvement maximal de 20 L/s correspondant au strict volume nécessaire
- Rabaisser le débit de vidange maximal à 15 L/s
- Vérifier le fonctionnement du moine
- Revoir la conception de la passe à poisson de manière à ce que la chute entre les points bas des échancrures avoisine les 15 cm

Ebreuil, le 5 avril 2018

Pascal ESTIER

Président de la CLE

